

Royaume-Uni : le site The Pirate Bay fermé, la riposte graduée reportée et une surveillance accrue des communications envisagée...

Description

Tandis que les autorités américaines ont ordonné la fermeture du site d'hébergement de fichiers Megaupload, en janvier 2012 (voir *REM* n°21, p.10), la Haute Cour de justice britannique a jugé coupable de violation du droit d'auteur le site The Pirate Bay, re?pertoriant des liens de te?le?chargement en *peer-to-peer* (de poste à poste), dont les fondateurs avaient e?te? lourdement condamn?s en Sue?de en 2009 (voir *REM* n°12, p.13). Rendue le 30 avril 2012, cette de?cision fait suite à une plainte de?pose?e par l'organisme repre?sentatif de l'industrie musicale, le BPI (British Phonographic Industry) et s'impose aux cinq fournisseurs d'acce?s à Internet, Sky, Everything Everywhere, Talk Talk, O2 et Virgin Media. Par ailleurs, le BPI est en pourparlers avec British Telecom, auquel il avait pre?alablement demande? de bloquer, à ses frais, l'acce?s à The Pirate Bay. L'ope?rateur historique devrait faire part de sa de?cision dans quelques semaines, sachant que la Haute Cour de justice, en juillet 2011, l'avait de?ja? condamne? à bloquer l'acce?s du site de partage Newzbin2, apre?s la plainte de?pose?e cette fois par la Motion Picture Association (MPA) qui de?fend les inte?re?ts des grands studios ame?ricains. La re?cente de?cision de la Haute Cour de justice favorable à l'industrie musicale ne peut qu'encourager la MPA à poursuivre l'action qu'elle me?ne de?ja? aupre?s des autres fournisseurs d'acce?s, Talk Talk, Virgin Media et Sky, pour les convaincre de filtrer Newzbin2, à l'instar de British Telecom. Les trois ope?rateurs ont re?pondu vouloir s'en remettre à une de?cision de justice.

Si les repre?sentants des ayants droit se fe?licitent de cette dernie?re de?cision de justice, les de?fenseurs de l'Internet libre l'estiment « *inefficace* » et « *dangereuse* », tandis que les fournisseurs d'acce?s appellent à la mise en œuvre « *d'alternatives le?gales* » pour le te?le?chargement. Selon l'association britannique des fournisseurs d'acce?s, « *le blocage d'un site ne devrait pas e?tre conside?re? comme une solution de?finitive* ».

Le 6 mars 2012, British Telecom et Talk Talk ont e?te? de?boute?s de leur recours en appel contre une de?cision de la Haute Cour de justice qui, un an auparavant, avait rejete? leur demande de remettre en cause les dispositions du *Digital Economy Act*, loi sur l'e?conomie nume?rique vote?e en avril 2010, pour non-conformite? au droit europe?en, notamment aux deux directives « Protection des donne?es personnelles » et « Vie prive?e et communications e?lectroniques ». En effet, la loi « Hadopi » britannique pre?voit que les fournisseurs d'acce?s devront cumuler un certain nombre d'informations personnelles sur leurs abonne?s dont les adresses IP sont repe?re?es par les ayants droit comme ayant servi à partager des fichiers en ligne ille?galement. Les reque?rants, British Telecom et Talk Talk, ont obtenu gain de cause sur un seul point, leur participation aux frais administratifs, notamment les e?ventuels frais de justice engendre?s par le

dispositif de lutte contre le piratage, ce qu'ils contestaient.

Malgré ces diverses décisions de justice qui ne remettent pas en cause les fondements de la loi, le gouvernement britannique, confronté à la forte réticence des fournisseurs d'accès annonce, fin avril 2012, le report de la mise en œuvre du *Digital Economy Act*. Les premiers messages d'avertissement ne devraient donc pas être envoyés avant 2014.

En plein scandale des écoutes téléphoniques de *News of the World* (voir *infra*), un autre projet de loi concernant Internet a soulevé de très vives polémiques. Dans un pays où l'usage de la vidéosurveillance est particulièrement répandu, la population pourrait être soumise à davantage de surveillance encore. Le gouvernement souhaite en effet accroître les pouvoirs de la police, ainsi que ceux des services secrets, aux fins d'enquêtes sur les crimes et les actes terroristes. Les sociétés internet seraient appelées à coopérer en permettant aux forces de l'ordre, aux services de renseignement, mais aussi aux services de la Sécurité sociale et au régulateur de la City, d'accéder en temps réel aux messages, courriels, sites internet et appels téléphoniques de chaque citoyen. Le service secret spécialisé dans les écoutes téléphoniques, le GCHQ (*Government Communications Headquarters*), pourrait, sans autorisation, ni du juge, ni du ministre de l'intérieur, surveiller les communications des individus, notamment sur les réseaux sociaux. Les défenseurs des libertés publiques, des élus de gauche comme de droite, condamnent fermement ce projet comme portant atteinte à la démocratie. Le gouvernement a annoncé l'ouverture d'une consultation publique.

Sources :

- « La MPA réclame l'extension du blocage de Newzbin aux autres FAI », Julien L., numerama.com, 10 novembre 2011.
- « Le gouvernement britannique envisage de renforcer la surveillance d'Internet », marc Roche, *Le Monde*, 5 avril 2012.
- « UK ISPs must block The Pirate Bay, High Court rules », Robert Dex, independent.co.uk, 30 April 2012.
- « GB-Royaume-Uni : Les exploitants de « Pirate Bay » violent le droit d'auteur », Tony Prosser, School of Law, Université de Bristol, *IRIS*, merlin.obs.coe.int, avril 2012.
- « L'accès au site Pirate Bay bloqué en Grande-Bretagne », A.F., *Les Echos*, 2 mai 2012.
- « L'Hadopi britannique est repoussée... jusqu'en 2014 », Pierre Fontaine, 01net.com, 2 mai 2012.
- « GB-Royaume-Uni : La Cour d'appel déboute les fournisseurs de services internet de leur appel contre des dispositions de la loi relative à l'économie numérique », Tony Prosser, School of Law, Université de Bristol, *IRIS*, merlin.obs.coe.int, mai 2012.

Categorie

1. Droit
2. Un trimestre en Europe

date créée

20 mars 2012

Auteur
francoise